

MÉMOIRE

SUR LES

ARCHIVES DE L'ABBAYE DE VICOGNE,

PAR M. LE GLAY,



VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE E. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.

1855.

PI

213



CCO

25 MARS 1994

C9587

GAT/15
101



Université
Charles de Gaulle
Lille III

MÉMOIRE

SUR LES

ARCHIVES DE L'ABBAYE DE VICOGNE,

PAR M. LE GLAY,

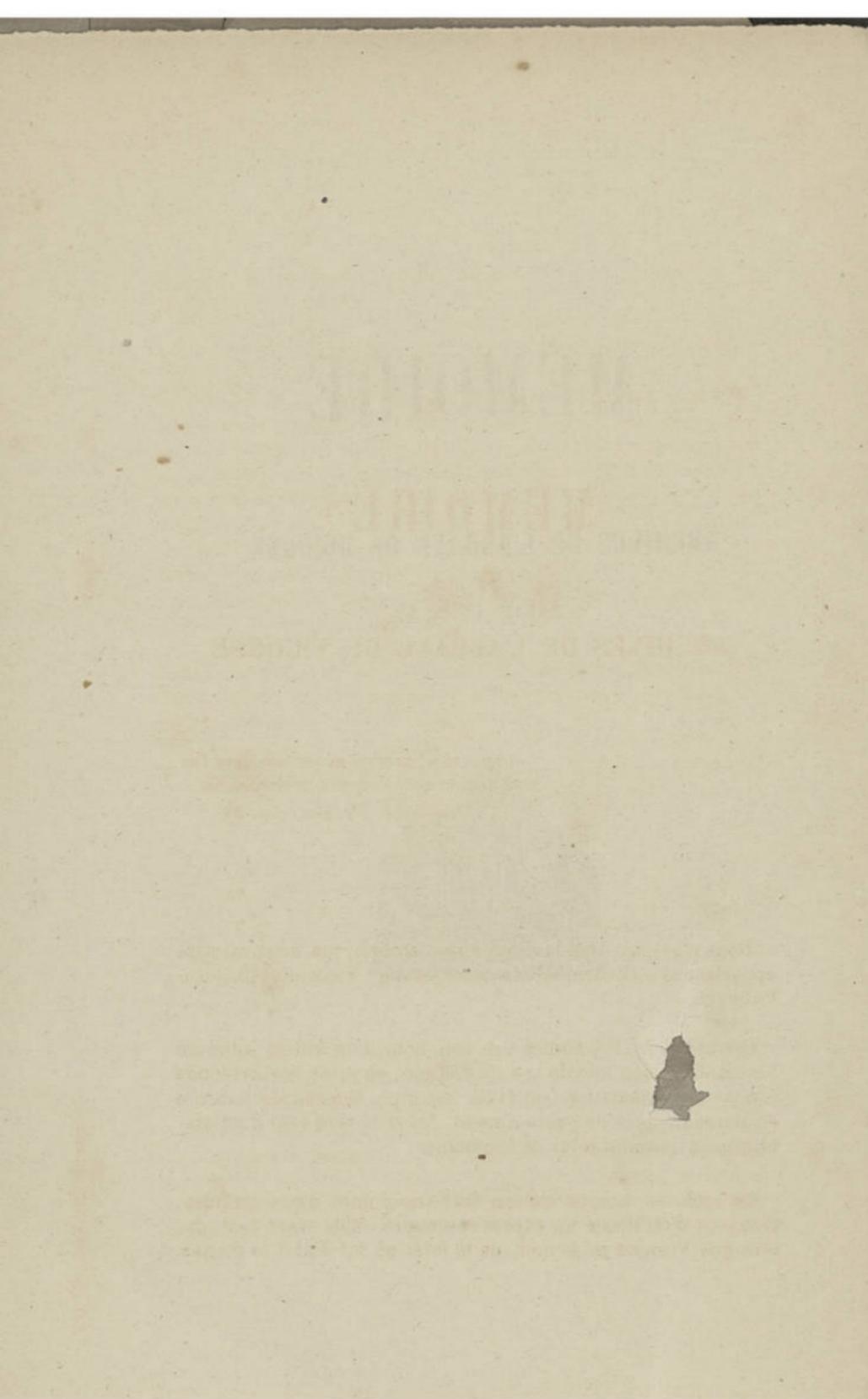


176
ois,
mier

VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE E. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.

1855.



MÉMOIRE

SUR LES

ARCHIVES DE L'ABBAYE DE VICOGNE.

Locus iste, nomine et veritate Casa Dei,
ante sæcula divino consilio præordinatus.

Jac. Geys. lib. xvii. cap. 22.

Nous n'avions dans le diocèse de Cambrai que deux maisons appartenant à l'ordre de Prémontré, savoir : Vicogne et Château-l'Abbaye.

Cet ordre de Prémontré tire son nom d'un village situé en Vermandois, non loin de la ville de Laon, où saint Norbert fonda son premier monastère en 1120. Vicogne, hameau de Raismes en Hainaut, près de Saint-Amand, fut doté vers 1123 d'un établissement pareil à celui de Prémontré.

Les archives de cette maison sont très-dignes d'être connues. Essayons d'en tracer un exposé sommaire. Mais avant tout, disons que Vicogne est le nom de la forêt où fut établi le monas

tère qui lui-même se qualifia tout d'abord et long-temps *la Maison-Dieu, Casa Dei*.

L'original le plus ancien qui nous soit resté de Vicogne est un titre par lequel Robert, évêque d'Arras, constate la fondation de la maison et son établissement à Vicogne (1129, indiction VII). Du reste, les chartes originales du xii^e siècle y sont au nombre de seize datées, parmi lesquelles plusieurs bulles pontificales dont une d'Innocent II, à la date de 1133. On voit par là que Vicogne n'est guères moins ancien que Prémontré lui-même. Les titres originaux du xiii^e siècle sont beaucoup plus nombreux. Nous en comptons cent au moins. J'ai constaté qu'il y en a trente-cinq en langue romane, dont un de 1229 et un autre de 1247; mais celui-ci n'existe point en original; il se trouve dans le cartulaire III, pièce 67, Hainaut.

Les titres du xiv^e siècle avec date certaine sont au nombre de 61. Ceux du xv^e s'élèvent à 51. Ceux du xvi^e à 147. Ceux du xvii^e à 88. Ceux du xviii^e à 60.

Les cartulaires de l'abbaye de Vicogne doivent être décrits avec quelque soin. Ils sont au nombre de trois :

1^o In-4^o vélin à longues lignes, contient 163 titres, 9 de plus que n'en mentionne la table. Néanmoins, on voit qu'il manque un ou plusieurs feuillets à la fin. L'écriture est de la fin du xii^e siècle et du commencement du xiii^e. Le volume est grossièrement relié en parchemin. Il porte au-dedans de la couverture le titre suivant : *Quædam privilegia pontificum necnon comitum Hannonia*.

2^o Petit in-folio, vélin à 2 colonnes, écriture du xiii^e siècle 140 feuillets, intitulé d'une main moderne *Flandria et Ostrevandia*; contient pour l'Ostrevant 202 titres, 17 de plus que n'en mentionne la table, et pour la Flandre 90, 1 de plus que dans l'index. Il y a en outre à la fin des deux parties du volume des additions par une main du xvi^e siècle. Ce cartulaire porte une vieille reliure en bois, revêtue de cuir gaufré avec des traces de fermoirs en cuivre.

3. Mêmes conditions de reliure que le précédent, petit in-fol. vélin à 2 colonnes, XIII^e siècle, est endommagé vers le milieu dans 8 feuille's où les titres pourtant sont encore lisibles. Le volume porte sur une des faces de la reliure, un morceau de corne transparente, fixé par six clous de cuivre argenté, avec ce titre : *Karte de Brabantia et Hanonia*. Il est, comme le précédent, divisé en deux parties, l'une pour le Brabant, l'autre pour le Hainaut. La première partie contient 141 pièces, plus des annotations par une main plus moderne. La seconde présente 156 chartes.

Ces trois recueils ne figurent point dans le *Catalogue général des cartulaires*, in-4^o, Paris, imprimerie royale 1847. A l'époque où ce précieux répertoire fut publié, nous ne les possédions pas encore, non plus que les chartes isolées dont il va être question. Ce fut en novembre 1850 que l'on me présenta cette espèce de trésor diplomatique qui venait remplir encore une lacune dans la série de nos fonds d'archives religieuses. Grâce aux premières indications fournies par M. Arthur Dinaux, je pus proposer à M. le Préfet l'acquisition desdits cartulaires et d'une centaine de chartes. J'ai immédiatement rendu compte à l'autorité de l'importance de cette acquisition.

Les chartes ainsi recouvrées et ajoutées au peu de titres que nous avons déjà méritent de nous arrêter un instant. En voici la nomenclature pour le XII^e siècle :

1^o *Datum XIII kal. martii, anno MCXXVI*. Le pape Honorius II confirme l'institution de l'ordre de Prémontré.

Copie du XVII^e siècle sur papier, authentiquée par un religieux de Tongerlo.

2^o *Actum anno Dominice Incarnationis MCXXIX, indictione VIII*. Robert, évêque d'Arras, règle l'établissement et la situation du monastère de *Casa Dei*.

Orig. en parch. scel eulévé; reproduit dans le cartulaire n^o 2, pièce 4.

3^o *Actum anno Incarnati Verbi MCXXXIII, indictione X, presulatus D. Liétardi II^o*. L'évêque de Cambrai Liétard prononce exemption de la dîme pour la ferme du Maisnil, paroisse de Salesches.

Orig. jadis muni de 3 sceaux. Cart. 1, pièce 11. v. cf-après p. 15.

4^o *Actum anno Incarnati Verbi MCXXXVIII, indictione J, epacta VII*. Bauduin, comte de Hainaut, confirme en faveur de l'abbaye les donations faites par ses barons et ses hommes.

Orig. dépourvu de son sceau. Cartulaire 1, pièce 6.

5^o *Datum Laterani per manum Luce presbyteri cardinalis. . . . XII kal. jan., indict. II, Incarnationis Dominicæ anno MCXXXVIII, pontificatus vero domini Innocentii pape II^o, anno VIII*. Confirmation des biens de l'abbaye par le pape Innocent II.

Orig. où manque la bulle de plomb. Cart. 1 pièce 1.

6^o *Anno Incarnati Verbi MCXLI, præsulatus vero domni Nicholai V^o*. Nicolas, évêque de Cambrai, accorde à l'abbaye de Vicogne le domaine de Tilloy exempt de toutes avoueries, avec d'autres privilèges.

Double orig. auquel manque le sceau. Cart 3 . pièce 52, Hainaut.

Nota. Les deux originaux présentent quelques différences de rédaction. L'un offre cette clause remarquable qui manque à l'autre : *Sancimus præterea in jam dicto loco cimiterium permanere liberum ad sepulturam fratrum et etiam laicorum mancipiorum inibi servientium extra parochiam assumptorum, ita duntaxat ut nullus parochianorum nostrorum absque licentia sui presbyteri illic sepelire præsumatur.*

7^o *Sans date, vers 1145*. Chrétienne, abbesse de Maubeuge, accorde à Guarin, abbé de Vicogne, la faculté de posséder au terroir de Beaudegnies une charrue de terre acquise par aumône ou autrement.

Chirographe orig, où restent les attaches d'un sceau.

8° *Datum Remis per manum. . . . Incarnationis Dominicæ anno MCXLVIII, pontificatus vero domni Eugenii pp. III, anno IIII.* Le pape Eugène III confirme à l'abbaye de Vicogne la jouissance de tous ses biens et privilèges.

Orig. Cart. 1, pièce 2.

9° *Data Cameraci anno MCXLIX, præsulatus domni Nicholai XIII.* Le chapitre cathédral de Cambrai cède à la maison de Vicogne quelques portions de terre situées au Maisnil, moyennant les charges y mentionnées.

Orig.

10° *Datum Romæ apud Sanctum Petrum. . . . X kal. jun. indict. III, Incarnationis Dominicæ anno MCLIII, pontificatus vero domni Adriani pp. III anno primo.* Nouvelle confirmation des biens de l'abbaye par le pape Adrien III, avec désignation nominative de tous ces biens.

Orig. Cart. 1, pièce 5.

11° *Factum est hoc, anno Domini MCLXI.* Diplôme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui approuve les cessions faites à l'église de Vicogne par le chapitre de Sainte-Walburge.

Orig. Cart. 2, pièce 3. Flandre.

12° *Datum Vanlo per manum. . . . XII kal. maii, indictione III Incarnationis Dominicæ anno MCLXX, pontificatus vero domni Alexandri pp. III, anno undecimo.* Confirmation plus détaillée encore des biens et privilèges de Vicogne par le pape Alexandre III.

Original.

13° *Sans date, vers 1160.* Charte de Bauduin, comte de Hainaut, touchant le moulin de Sebourg.

Orig. Cart. 1, p. 21.

14° *Datum anno Incarnati Verbi MCLXXVIII*°. Confirmation par Bauduin, comte de Hainaut, de la donation faite par Aubert dit Le Comte (*Comes*), d'une maison de pierre, d'un tiers de moulin et de terres en prairies situées auprès de Trith.

Orig. muni d'une attache de sceau.

15° *Facta sunt hæc anno Domini MCLXXX*. Philippe, comte de Flandre, prend sous sa protection le domaine de Verkenesse et ses dépendances qui appartiennent à Vicogne.

Orig. Cart. 2, pièce 4. Flandre.

16° *Datum Laterani per manum . . . VII id. mart. ind., VI, Incarnationis Dominicæ anno MCLXXXVII, pontificatus vero domni Clementis pp. III anno primo*. Le pape Clément III, après avoir confirmé nominativement tous les biens de l'abbaye de Vicogne, accorde l'autorisation de construire certains oratoires et défend d'aliéner les biens sans le consentement exprès de toute la communauté.

Orig. Cart. 1, p. 95.

17° *Actum anno Domini MCLXCII*. Le magistrat de Valenciennes accorde à l'abbaye le droit de transport sur le territoire de la ville.

Orig. très-mutilé.

Les titres du XIII^e siècle sont trop nombreux pour être ici inventoriés. Je me bornerai à dire que nous en avons un de l'an 1202 portant encore le sceau un peu mutilé de Gérard de Mancicourt. C'est une renonciation au droit de four sur Vicogne, faite par ledit Gérard au moment où il se met en voyage pour l'expédition de Terre-Sainte.

Les titres du xiv^e siècle sont moins abondants, comme nous l'avons dit (1).

Les registres de ce fonds se réduisent à peu de chose. Pourtant en voici un que je ne dois pas omettre. C'est un petit in-4^o de 20 feuillets vélin, ayant pour titre : *Chest li cartulaires des rentes héritaules que li église de Vicogne a sur plusieurs hîretages estans dedens le ville et banliuwe de Valenciennes, liquels fu fais et renouvelés par Jehan Faber, adonc clerct de Vicognette, en l'an mil III^e et quatre.*

Le suivant, in-f^o papier, 70 feuillets, pourrait être consulté avec profit pour renseignements territoriaux : *Déclaration de toutes les terres labourables, jardins et héritages du terroir de Vertain, sur lesquels les abbé et religieux de Vicogne ont le tiers de la dime, renouvelé en 1771.*

Outre cela, il existe quelques liasses composées de comptes et de baux du xvii^e et du xviii^e siècles.

Il en est du monastère de Vicogne comme des autres établissements religieux. Les documents historiques qui en proviennent sont moins nombreux et moins importants à mesure que l'on se rapproche de nos temps modernes. Que sont devenues les annales de cette maison auxquelles Jacques de Guyse a fait un si notable emprunt, livre XVII. chapitres XXII à XXVII inclus ? Ces fragments contiennent les matières suivantes : *Comment fut fondée et bâtie l'église de Vicogne. Comment Gui acheta d'un allemand une portion de la forêt. Agrandissement de l'abbaye et accroissement de ses biens temporels. L'église de Vicogne se procure un premier abbé. Reconstruction de l'église et dédicace du nouvel édifice. Les corps de plusieurs des onze mille vierges sont apportés à Vicogne.*

(1) La collection diplomatique de Miræus et de Foppens contient 9 titres de Vicogne, dont 4 pour le xii^e siècle et 5 pour le xiii^e.

HISTOIRE DE HAINAUT, édition du marquis de Fortia, XII, 106-139 (1).

Entr'autres pièces que nous aurions encore à signaler dans ce qui reste des archives de Vicogne, n'omettons pas une liasse concernant quelques élections d'abbés au XVIII^e siècle. Ce sont les procès-verbaux de l'élection de Jérôme Bondu en 1735, de Jean-Baptiste Duplessis en 1760, de Henri Dubois en 1778 et de Jean Grenier en 1781. Chacun de ces dossiers renferme 1. la lettre royale de cachet qui nomme et convoque les commissaires chargés de présider à l'élection ; 2^o la liste des religieux avec le nombre de voix que chacun d'eux a pu obtenir ; 3^o le procès-verbal authentique de l'élection. Il est à remarquer que toujours parmi les commissaires on a soin de faire figurer, soit l'intendant de la province, soit un chef militaire de grade élevé, soit enfin un personnage constitué en haute dignité. C'est ainsi que le comte de La Marck, lieutenant-général des armées du roi, préside avec l'intendant Moreau de Séchelles à l'élection de 1735, que Chrestien de Nicolaï, lieutenant-général, gouverneur de la citadelle de Marseille et commandant militaire en Hainaut, assiste avec l'intendant Guillaume de Blair à l'élection de 1760, que le vicomte de Sarsfield, maréchal de camp et Senac de Meilhan, intendant de Hainaut, se trouvent à celle de 1778, et qu'enfin celle de 1781 est présidée encore par les deux derniers personnages. Ajoutons que ces dignitaires étaient toujours assistés par l'abbé d'un monastère voisin. Nous donnerons dans les pièces justificatives l'un des procès-verbaux avec la nomenclature des religieux de Vicogne à la même époque.

Au rapide tableau des richesses qui subsistent dans les archives de cette maison, ajoutons la courte nomenclature des hommes qui l'ont illustrée plus ou moins par leurs travaux littéraires.

(1) Il existe aussi un bon article sur Vicogne dans *l'Histoire ecclésiastique de Valentienne*, par Simon Leboncq, édition de MM. Arthur Dinaux et Ath. Prignet, p. 286.

Le premier à signaler est Eustache de LENS qui, de chanoine de Vicogne, devint abbé des deux monastères de Val-Chrétien et de Val-Sery au diocèse de Soissons. Sa mort eut lieu vers 1226. On conservait à Vicogne divers ouvrages attribués à Eustache de Lens, savoir : 1° *Cosmographia Mosis* en trois livres; 2° *Seminarium verbi Dei*, très-gros volume, espèce de dictionnaire alphabétique de la bible; 3° *In hymnos ab ordine præmonstratensi receptos*; 4° *In regulam Sancti Augustini ad Gervasium præmonstrasensium primatem*; 5° *De metris*, lib. 1; 6° *De tropis et schematibus*, lib. 1; 7° *De significationibus nominum et qualitatibus rerum* d'après St-Grégoire; 8° *De mysteriis S. Scripturæ*, lib. 1; 9° *Tractatus de SS. Trinitate*.

Ce fut tandis qu'Eustache de Lens travaillait à ce dernier ouvrage que la mort vint le surprendre.

Aubert le Mire et Foppens ont tort de dire qu'il mourut en 1225, puisqu'il siégeait encore comme abbé du Val-Chrétien en 1226. Voyez sur Eustache de Lens un article de M. Amaury Duval dans l'*Histoire littéraire de la France*, XVIII, 4-6. On y résume ce que Miræus, Foppens, Paquot et les historiographes de Prémontré ont dit de ce personnage dont tous les manuscrits étaient conservés dans la bibliothèque de Vicogne.

Jean de PRICHES fut abbé de Vicogne depuis 1308 jusqu'en 1314 au moins. Docteur et professeur en théologie, il s'était concilié la bienveillance du comte de Hainaut, Guillaume de Bavière. On sait que Jeanne de Valois, épouse de ce prince, se retira à l'abbaye de Fontenelle près Valenciennes, après la mort de son mari. Jean de Priches se fit un devoir d'y visiter souvent l'illustre veuve et de la fortifier de ses pieux conseils. Il est auteur de divers écrits dont on ne connaît que celui qui a pour titre : *Alphabetum vitæ religiosæ*. Cet abbé est-il le même que Jean de Tongre, comme le pensent plusieurs historiens, entr'autres Foppens? Je ne le crois pas. Aussi ai-je, dans le *Cameracum Christianum*, article *Vicogne*, fait deux abbés distincts sous ces deux dénominations. Du reste, l'un et l'autre ont laissé des œuvres dont Paquot donne les titres. XVI, 65-69.

Nicolas de MONTIGNY vivait à la même époque que Jeu de Prisches. Ce fut en 1308 que de religieux de Vicogne il fut promu au siège abbatial de Château-l'Abbaye. Son principal ouvrage est une continuation des Annales de Vicogne commencées vers 1203 par un prieur nommé aussi Nicolas et insérées dans la *Collectio amplissima*, VI, 281. N. de Montigny a laissé encore 1° *Historia martyrii et translationis XI M virginum*; 2° *De miraculis S. Blasii*, lib. 1; 3° *Memoriale reliquiarum ecclesie Viconiensis*. Ces ouvrages reposaient manuscrits à la bibliothèque de Vicogne. Que sont-ils devenus?

Adrien DAVID qui vivait durant la première moitié du XVII^e siècle, unissait à son titre de chanoine de Vicogne, celui de licencié en théologie de l'université de Douai [1]. M. Arthur Dineaux [*Archives historiques et littéraires du Nord*, nouvelle série, I, 58 et 59], cite d'Adrien David les deux ouvrages suivants : 1° *Thésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques conservées et honorées en l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré, avec une chronique abrégée de la fondation de la mesme maison*. Valenciennes, Van Vervliet MDCXXXIV in-8°, 188 pp. dédié à l'abbé Mathias Bar. 2° édition MDXXXV in-8° 166 pp. 2° *Triomphe et entrée glorieuse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré, faite en la ville de Valenciennes le 3 de septembre 1634*. Valenciennes, Van Vervliet MDCXXXV, in-8°.

Foppens n'a connu que le premier de ces deux traités.

La chronique de Vicogne a été continuée par Jean VAN SCHORF, d'abord chanoine de cette maison, puis abbé de St-Foillan de Rœux et de St-Nicolas de Furnes, mort en 1554. C'est tout ce qu'on sait de lui d'après Foppens et Sanderus.

(1) Foppens dit *licentiatus in ABBATIA duacena*, ce qui ne signifie rien. C'est *academia* qu'il aurait dû dire au lieu d'*abbatia*.

Terminons cette courte digression d'histoire littéraire, en disant que les lettres n'étaient pas négligées à Vicogne au XVIII. siècle. Il nous reste quelques productions, légères à la vérité, mais qui suffisent pour démontrer que le goût de la poésie latine s'était conservé assez vivace dans cette maison.

Lors de l'inauguration de l'abbé Jean-Baptiste Duplessis le 7 octobre 1760, les religieux lui adressèrent une ode latine qui a été imprimée et qui n'est pas sans quelque mérite :

Imago sensus quæ nova percutis?
Agnosco musas; per studium rapit
Omnes ad unam, nunc serenam
In numeros celebrare lucem.

Suivent dix-huit strophes auxquelles on a ajouté, pour être fidèle aux us monastico-littéraires du temps, des chronogrammes plus ou moins ingénieux.

Il nous serait aujourd'hui difficile de parler de la bibliothèque de Vicogne, si Martène et Durand ne nous en avaient laissé une courte description dans leur *Voyage littéraire*, tome I, 2^e part. p. 212 :

« La bibliothèque, disent-ils, est grande, voûtée et remplie
» d'un grand nombre de livres qui, selon l'ancienne manière,
» sont sur des pupitres. Il y a plusieurs beaux manuscrits qui
» sont fort bien conservés. Nous y vîmes entr'autres une fort
» belle bible, à la fin de laquelle on lit ces mots » : *Ubaldu* *s* *e* *n* *s* *e* *r* *t* *i* *s* *(1)* *c* *a* *n* *o* *n* *i* *c* *u* *s* *e* *t* *d* *e* *c* *a* *n* *u* *s* *e* *c* *c* *e* *s* *i* *a* *e* *C* *a* *m* *e* *r* *a* *c* *e* *n* *s* *i* *s* *h* *a* *n* *c* *b* *i*

(1) Ce doyen de Cambrai fit aussi conditionner un bréviaire fort remarquable dont j'ai dit quelque chose dans les *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, 147, 148. Le bréviaire se voit aujourd'hui à la bibliothèque de Cambrai.

thecam scribi fecit per Johannem scriptorem dictum ab Ova, et eam quam plurimis vicibus emendari fecit per diversas bibliothecas cum maxima diligentia, et per theologos tunc temporis peritiores in Cameraco commorantes. Dicta autem biblia perfecta fuit anno DMCCXCV in die beatorum Dionysii et Gislani.

Les deux bénédictins signalent encore une histoire des Bretons en vers latins par Nugues, dédiée à Cadiac, évêque de Vanes, et d'autres manuscrits qui reposent aujourd'hui à la bibliothèque de Valenciennes.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.



I.

Liétard, évêque de Cambrai, et Lambert, abbé de Maroilles, déclarent exemption de menue dime sur la terre de Maisnil, en faveur de Vicogne, avec d'autres stipulations. 1133.

In nomine S. et Indiv. Trinitatis. Ego Lietardus, divina gratia Cameracensium episcopus et Lantbertus (1), abbas de Marielis sui que monachi presentis charte testimonio notum fieri volumus tam presentibus quam futuris fidelibus quod venerabili Guarino, abbati de loco qui vocatur Casa Dei, et fratribus ejusdem loci, ad petitionem Gislardi cognomento Boverii (2), concesserimus

(1) Ce nom de Lantbert, ici mentionné, vient confirmer la preuve donnée déjà dans le *Camer. Christ.* 148, note 2, de l'existence d'un abbé de Maroilles ainsi appelé.

(2) Il y avait et il y a peut-être encore une famille de Bouverie qui portait d'argent au lion de gueules et criait *Walincourt*. Le personnage ici désigné serait-il l'un des ancêtres de cette maison ?

minutam decimam de Maisnil (1), qui locus habetur in parochia de Senlecis (2), eo tamen tenore ut nobis singulis annis duos solidos denariorum persolverent. Ipsos autem duos solidos postea eis dimisimus et relaxavimus, ea tamen recompensatione quod Drogo, prepositus predicti Gislardi, remisit nobis quatuor panes et quatuor capones et octo denarios quos ei debebamus singulis annis apud Cumbles (3). Amodo predicti fratres jam neque ipsi nobis debent censum duorum solidorum, neque nos debemus predicto Drogoni panes et capones et denarios quos diximus, quos pro anima domini sui Gislardi nobis benigne remisit. Hujus rei testes sunt : Adam (4) abbas de Castello; Walterus abbas de S. Martino Laudunensi (5); Balduinus (6) comes Montensis; Gerardus Malusfiliaster (7); Fulco de Alnoi; Rainerus

(1) Il semble, d'après ceci, que le Maisnil devrait être un hameau de Salesches. Or je ne trouve ce hameau indiqué ni dans la *Statistique* de M. Dieudonné, ni dans les *Notes ou Essais de Statistique* de M. Plouvain, ni dans les *Annales* du département; mais il s'agit sans nul doute de la case ou ferme de Maisnil située au nord de Salesches, vers Escarmain.

(2) Salesches, arrondissement d'Avesnes, canton-est du Quesnoy.

(3) Je crois que c'est Comble, en Picardie, au N.-O. de Péronne.

(4) Sur cet Adam, abbé de St-André du Câteau, v. *Cam. Christ.* 177, et note 3.

(5) St-Martin de Laon était, comme Vicogne, de l'ordre de Prémontré. L'abbé Garin, nommé plus haut dans cette chartre, avait été prieur de St-Martin avant d'être appelé au gouvernement de Vicogne. Il mourut abbé de cette même maison de St-Martin.

(6) Sans doute Bauduin le bâtisseur, comte de Hainaut, qui fit construire le château de Raismes pour protéger Vicogne contre les bandits de la forêt.

(7) Gérard dit Maufillastre était seigneur de St-Aubert, Bohain, Quiévy et bouteiller de Hainaut. Plus tard il fit la guerre à l'évêque Liétard dont il est ici l'un des affilés.

de Lespais; Robertus de Aisonvilla; Ansellus major; Helvinus major; Rainardus de Vendelgiis; Drogo prepositus. Actum anno narnati Verbi MCXXXIII, indictione X, presulatus Lietardi II°.

Orig. muni autrefois de trois sceaux.

II.

Donation de LXXV sols à l'église de Vicogne par Robert le Brasere et sa femme. 1229.

Jou Gillebers, doiens de Valenciennes, faic connute cose à tous ceaus ki ces letres verront ke Robers li Brasere et se mère et Maroie se feme ont doné à l'église de Vichoingne LXXV saus kil avoient en le Lormerie kil tenoient de Freessent Gillon et de ses oirs. Et se nus en faisoit moleste à le glise devant dite, R. et M. se feme ont aloiet quankes il ont juska XXXIX liveres del restorement à icèle glise devant dite, dont il ont establi en ostages lor crestienté. A ceste convenance furent frères A., li cenelliers (cellier) de Vicoigne, Henris, li prestre de Sàint-Géri et Gillebers ses capelains et Nicholes, li capelains de le Sale. Et çou fu fait par le commandement le veske de Cambrai. Et por ce ke ce soit ferme cose, jou G., doiens de Valenciennes, i mec men sahel. Actum anno Domini M°CC°XXIX°, mense octobri.

Orig. scellé d'un sceau un peu mutilé où figure un cygne aux ailes étendues. Au dos est écrit: *De venditione redditus Roberti le Bras-seur in Loermeria*. Voir le texte latin, cartul. 2, pièce 21.

III.

Isabeau, dame de Baudegnies et de Wavrechin, constate la vente de biens sis à Marke en Ostrevant, faite à l'abbaye de Vicogne par Mahieu, seigneur dudit Marke. 1255.

A tous chiaus ki ces letres veront et oront, Ysabiaus, dame de Biaudegnies et de Wavrechin, salus en Dieu. Je vous fac à savoir ke li glise de Vicogne a achatet bien et loiaument à Mahiu le segneur de Marke, ki mes hom est, XV rasières de tiere qu'il tenoit de mi en fief; liquele siet el tieroit de Marke en le couture à le Turele, en tel manière que il le raporta en me main avec le glise devant dite et resigna tierche fie et cuita à tous jours à le glise, et jura ke il li convenoit vendre et que il li convenoit faire pieur marchiet, s'il ne faisoit cestui; et li jura poureté; et tout chou moustra-il par tant de mes homes et de ses pers ke mi homs et li per Mahiu devant dit disent par loi ke bien faire pooit cel vendage. Lesquels je conjurai se Mahius devant noumés en avoit tant fait que nient ni avoit. Après conseil il disent par jugement que Mahius en avoit tant fait que il nient ni avoit et nient ni retenoit. Et après chou ke Mahius devant dit eut reconnut que il estoit bien paiés de ses deniers de par le glise de Vicogne, par l'ensegnement des mes homes et des pers Mahiu devant dit, jou airetai le glise devant dite de le tiere devant noumée, sauf le haute justice ke jou et mes oirs i retenons par ensi qu'ele doit à tous jours chascun an dedens close Pentecouste à mi u à men oir II l. et demi de pairesis de cens; et s'il n'estoient paiet dedens le terme, li glise ne seroit fors à double cens. Et après chou ke jou euch mes homes conjurés se li glise estoit bien en cel iretage, et il eurent euut conseil, il dissent par jugement ke li glise devant dite estoit bien et loiaument ens es XV rasières de tiere devant nommées, sauf le douaire à le feme Mahiu devant dit. Et jou Ysabiaus, dame de Biaudegnies et de Wavrechin, le doi warder et warandir le glise dusques à loi par le cens que li glise devant dite en paie et par le service loial que j'en ai receut; et je doi procurer loialment

en bone foi que quant mes fiuls aura sen aage, ke cil vendages sera saelés dou sael men fil oir de me tiere. Et s'on i set à amender pour le glise, on le doit metre en le cartre men fil. Et tout chou ai jou saélé coume baus de le tiere men fil. Che fu fet en l'an de l'incarnation nostre seigneur Jhesu Crist mil et CC et LV, ens el mois de Jun.

Orig. en parchemin dont le sceau est perdu. Cartul. 2, pièce 77, Ostrevant.

IV.

Procès-verbal d'élection d'abbé.

L'an 1781, le 29^e jour d'août, avant midi, nous Jacques Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, maréchal des camps et armées du Roy, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons de France, commandant pour le service de S. M. dans les provinces de Haynault et de Cambrésis.

Gabriel Senac de Meilhan, conseiller du Roy en ses conseils maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances de Haynault et pays y réunis.

Et Dom Godefroid Gaillard, abbé de Château-l'Abbaye.

En conséquence des ordres du Roy portés par les lettres de cachet à nous adressées le 13 de ce mois par lesquelles S. M. nous a nommés ses commissaires pour assister à l'élection qui doit se faire à l'abbaye de Vicogne, ordre de Prémontré, près Valenciennes.

Elu en 1747, mort le 12 décembre 1785.

nes, diocèse d'Arras, dans le chapitre qui sera convoqué à cet effet, de trois religieux de laditte abbaye ou autres du même ordre qui seront jugés les plus dignes de remplir la place d'abbé vacante par le décès de D. Henry Dubois, arrivé le 19 du mois de juillet dernier, nous nous sommes rendus en laditte abbaye de Vicoigne, où étant en une salle d'icelle, nous avons fait appeller D. Alexandre Le Fevre, prieur de laditte abbaye, à qui nous avons fait connoître le sujet de notre transport, l'interpellant de faire assembler devant nous tous les religieux ayant voix délibérative. Ce qu'ayant exécuté, et lesdits religieux étant comparus au nombre de 29, non compris D. Ignace Lahon, natif de Courtray, non regnicole, n'ayant voix délibérative, né le 11 novembre 1740, profès le 21 avril 1767 et relégué par lettre de cachet dans la maison des Bons-fils à Armentières depuis environ 14 ans, nous avons auxdits religieux fait lecture desdittes lettres de cachet et leur avons déclaré que l'intention de S. M. étoit que l'élection fût faite avec une entière liberté de suffrages et qu'il n'y soit admis que des personnes affectionnées à son service, en sorte que l'abbé ne puisse être élu que parmi ceux qui sont nés dans les terres de la domination du Roy. Et après ils nous ont déclaré être prêts d'exécuter ses ordres, qu'aucun d'eux n'étoit porté à donner sa voix par cabale ni par aucun motif contraire à l'intention de l'église et de S. M., mais de la donner au contraire, selon leur ame et conscience, en faveur de ceux qu'ils estimeroient le plus capables de rémplir cette place. Dont et de tout quoi nous leur avons fait prêter le serment en la manière accoutumée; nous les avons fait ensuite sortir pour rentrer les uns après les autres et recueillir leurs voix séparément; à quoi nous avons procédé ainsi qu'il suit :

1^o Dom Alexandre Le Fevre, prieur de la ditte abbaye, né à Cambrai le 1^{er} septembre 1721, profès du 12 septembre 1743, a donné sa 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, sa 2^e à D. Jean Grenier, sa 3^e à D. Augustin Cheval.

Lecture à lui faite de ce que dessus y a persisté et a signé.

2^o D. Augustin Cheval, sous-prieur, né à Valenciennes le 31

décembre 1741, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, 2^e à D. Frédéric Ledieu, 3^e à D. Jean Grenier.

Lecture etc.

3^e D. Dominique Limal, né à Valenciennes 4 janvier 1711, profès 15 septembre 1731. 1^{re} voix à D. Augustin Cheval, 2^e à D. Antoine Delvigne, 3^e à D. Jean Grenier.

4^e Dom Albert Leducq, prévôt de Windicq, né à Valenciennes le 8 juin 1714, profès du 3 may 1733. 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, 2^e à D. Jean Grenier, 3^e à D. Michel Lanvin.

5^e D. Ferdinand Regnier, maître des bois, né à Mortry le 1^{er} octobre 1715, profès du 9 novembre 1738. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2^e à D. Michel Lanvin, 3^e à D. Jean Grenier.

6^e D. Joachim Colmont, receveur, né à Lieu-Saint-Amand, le 19 juillet 1719, profès du 16 décembre 1742. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2^e à Jean Grenier, 3^e à D. Michel Lanvin.

7^e D. Gilbert Théry, maître d'hôtel, né à Cambrai, 25 janvier 1723, profès 16 décembre 1742. 1^{re} voix à Michel Lanvin, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à Jean Grenier.

8^e D. Jérôme Cisaire, trésorier, né à Valenciennes, 1^{er} avril 1732, profès 15 mars 1750. 1^{re} voix à Jean Grenier, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Ant. Delvigne.

9^e D. Louis Caullet, né à Lille, 21 septembre 1733, profès 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Michel Lanvin, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à Jean Grenier.

10^e D. Joseph Rondeau, maître des ouvrages, né à Cambrai, 23 septembre 1733, profès 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à J. Grenier, 3^e à M. Lanvin.

11° D. Frédéric Le Dieu, maître de basse-cour, né à Fontaine-au-Tertre, 5 août 1735, profès 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Aug. Cheval, 2^e à J. Grenier, 3^e à Ant. Delvigne.

12° D. François Macquo, maître d'infirmerie, né à Valenciennes, 21 octobre 1735, profès 19 août 1756. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à M. Lanvin.

13° Charles Ochin, curé de Curgies, né à Seclin, 40 janvier 1739, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Fréd. Le Dieu.

14° D. Paul Bourgeois, non règnicole, curé de Raismes, né à Leuze, 13 mai 1739, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à J. Grenier, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à M. Lanvin.

15° D. M. Lanvin, né à Fressain, 6 octobre 1740, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Louis Caillet, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à J. Grenier.

16° D. J. Grenier, chantre, né à Preux-au-Sart, 13 juin 1741, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Sébastien Boitte, 2^e à Théod. Beauvois, 3^e à Ant. Delvigne.

17° D. J.-B. Daunel, sous-chantre, né à Valenciennes, 26 décembre 1741, profès 7 novembre 1762. 1^{re} voix à J. Grenier, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à M. Lanvin.

18° D. Noibert Coppens, non règnicole, né à Jurbize, 20 juin 1739, profès 21 avril 1767. 1^{re} voix à J. Grenier, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à M. Lanvin.

19° D. Anselme Nicodeme, non règnicole, curé d'Auby, né à Enghien, 16 avril 1744, profès 21 avril 1767. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2^e à M. Lanvin, 3^e à J. Grenier.

20. D. Godefroy Cailliau, né à Salesches, 16 juillet 1745, profès 16 octobre 1748. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Fréd. Le Dieu.

21. D. Constantin Lieltart, non régnicole, né à Wodecq. 5 décembre 1746, profès 16 octobre 1768. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à J. Grenier.

22. D. Ant. Delvigne, maître des novices, né à Hasnon, 23 août 1747, profès 16 octobre 1768. 1^{re} voix à Aug. Cheval, 2^e à J. Grenier, 3^e à Emmanuel Marchant.

23. D. Sébastien Boitte, naturalisé, curé de Bouraiche, né à Villers-Notre-Dame, 30 août 1745, profès 10 avril 1774. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à J. Grenier.

24. D. Em. Marchant, né à Montrecourt, 15 janvier 1752, profès 10 avril 1774. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à M. Lanvin.

25. D. Herman-Joseph Noel, bibliothécaire, né à Valenciennes, 25 mai 1752, profès 10 avril 1774. 1^{re} voix à M. Lanvin, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à J. Grenier.

26. D. Théodore Beauvois, professeur, né à Rieux, 1^{er} avril 1753, profès 20 avril 1774. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à J. Grenier, 3^e à Séb. Boitte.

27. D. Raphael Gadelui, né à Valenciennes, 10 avril 1755, profès 13 avril 1776. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Sébastien Boitte.

28. D. Pierre Vaugier Degoin, naturalisé, diacre, né à Enghien 15 octobre 1754, profès 28 février 1779. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à J. Grenier, 3^e à M. Lanvin.

29. D. Laurent Boucher, diacre, né à Ors, 20 novembre 1757, profès 28 février 1779. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à M. Lanvin.

Dont et de tout ce que dessus, nous commissaires susdits avons rédigé le présent procès-verbal pour être adressé à Sa Majesté, en exécution de ses ordres (1).

Fait à l'abbaye de Vicoigne les jour, mois et an que dessus.

Signés le vicomte de Sarsfield, Senac de Meilhan, God. Gaillard,
abbé de Château.



(1) L'abbé nommé par le roi fut Jean Grenier qui avait réuni 21 voix,

